

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 12 avril 2010, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. François Brisson M. Louis Robert
M. Jacques Lessard M. Yvan Pinsonneault

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Martine Barber, secrétaire-comptable et Madame Patricia Debel, inspectrice en bâtiment, sont aussi présentes.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

- .- Madame Odette Ménard, maire, souhaite la bienvenue aux citoyens présents.
- .- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

**Séance ordinaire du
Lundi 12 avril 2010 à 20 h 00.**

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

Moment de réflexion

Points pour délibération

- | | | |
|---------------------------------|------|---|
| 1 | | Nomination d'une directrice-générale et secrétaire-trésorière adjointe |
| | Doc. | |
| 1.1 | → | Dépôt des états financiers avec Mario Gariepy et Annick Bernier, ca |
| Assemblée du 8 mars 2010 | | |
| 2 | → | Procès-verbal du 8 mars 2010, sauf la résolution 03-189-10 |
| 3 | | Suivi du procès-verbal |
| 3.1 | → | Droit de veto sur la résolution 03-089-10 |
| 3.1.1 | → | Entente de principe avec Immeubles d'Ange-Gardien inc. et
reconsidération de la résolution 03-089-10 |

- 3.1.2 → Avis de motion pour la modification du programme de revitalisation
- 3.2 → Soumissions reçues pour le prolongement de la rue des Geais-Bleus
- 3.2.1 → Autorisation du MDDEP pour le prolongement de la rue des Geais-Bleus
- 3.3 → Vente pour non-paiement de taxes
- 3.4 → Achat de logiciels
- 3.5 → Présidence du CCU
- 3.6 Colloque des pompiers

Assemblée du 12 avril 2010

- 4 → Liste des comptes à payer
- 4.1 → Ajout du 12 avril 2010

5 Administration générale

- 5.1 Conseil municipal
 - 5.1.1 → Rapport de la consultation publique du 13 mars 2010
 - 5.1.2 → Mois des bénévoles
 - 5.1.3 → Demande d'appui de la Ville de Richelieu
 - 5.1.4 → Demande d'appui de la FQM
 - 5.1.5 → Demande d'appui de la CJS
 - 5.1.6 → Demande d'appui du Centre de femmes du Haut-Richelieu
 - 5.1.7 Panneau Pro-étude
- 5.2 Gestion financière et administrative
 - 5.2.1 Signatures
 - 5.2.2 Horaire de vacances des employés
 - 5.2.3 → Colloque de la COMAQ
 - 5.2.4 Plan de communication pour le Gardangeois

6 Sécurité publique

- 6.1 → Demande du CPE
- 6.2 → Embauche de 2 pompiers

7 Transport

- 7.1 Voirie municipale
 - 7.1.1 Planification des besoins de réfection des routes de Ange-Gardien
 - 7.1.2 → Achat d'un tracteur
 - 7.1.3 → Achat d'un balai mécanique
 - 7.1.4 Réparation coin Colibris et des Geais-Bleus
 - 7.1.5 Nettoyage du fossé rang Rosalie
 - 7.1.6 Reddition de compte
 - 7.1.7 Cours d'eau Barbue
 - 7.1.8 Cours d'eau Fleury
 - 7.1.9 Cours d'eau Paquette
- 7.2 Enlèvement de la neige
 - 7.2.1 Contrat de déneigement

8 Hygiène du milieu

- 8.1 Eau et égouts
 - 8.1.1 Facture d'Allaire et Gince

- 8.2 Matières résiduelles
 - 8.2.1 → Formation bio méthanisation
- 9 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 9.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 9.1.1 → Plan directeur du Lac Bleu
 - 9.1.2 → Recommandation du CCU
 - 9.1.3 → Demande à la CPTAQ
 - 9.2 Promotion et développement
 - 9.2.1 → Slow Food
 - 9.2.2 → Polyvalentes Paul-Germain-Ostiguy et Jean-Jacques-Bertrand
 - 9.2.3 Fête des récoltes
- 10 **Loisirs et culture**
 - 10.1 Activités récréatives
 - 10.1.1 → Camp de jour
 - 10.1.2 → Embauche d'une coordonnatrice
 - 10.1.3 Embauche des animateurs
 - 10.1.4 Budget du soccer
 - 10.1.5 Balle molle
 - 10.1.6 Protocole d'entente pour le hockey
 - 10.1.7 Fête des voisins et Défi S'porc Sain
 - 10.1.8 Budget prévisionnel de la Fête Nationale et demande de permis d'alcool
 - 10.1.9 → Mandat d'entretien de la piste cyclable La Montérégiade

Période de questions

Points d'information

- A **Administration générale**
 - A-1 → Accusé de réception
 - A-2 → État des revenus et des dépenses
- B **Sécurité publique**
 - B-1 → Rapport des incendies
 - B-2 → Bilan de déclaration pour 2009
- C **Transport**
 - C-1 → Certificat d'analyse d'eau
- D **Hygiène du milieu**
 - D-1 → Communiqué de presse
- E **Aménagement, urbanisme et développement**
 - E-1 → Demande de Michel Bernard
 - E-2 → Réponse de Bell pour l'installation des paniers de fleurs
 - E-3 → Position du MTQ pour les fleurs
 - E-4 → Fondation rues Principales
 - E-5 → Excavation du terrain de monsieur Tremblay

- E-6 → Internet haute-vitesse - Invitation à l'assemblée de fondation d'un OBNL
- F **Loisirs et culture**
- F-1 Travaux sans autorisation dans l'emprise de la piste cyclable

Correspondance

- Co-1 → Table des aînés de la Montérégie
- Co-2 → Commission municipale du Québec
- Co-3 → Le Courrier municipal
- Co-4 → Invitation de Desjardins
- Co-5 → Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport
- Co-6 → Course Montérégie est
- Co-7 → Pipe-Lines Montréal ltée
- Co-8 → FCM
- Co-9 → Canards Illimités
- Co-10 → XPlornet
- Co-11 → Institut Canadien
- Co-12 → MRC de Rouville – Couches lavables
- Co-13 → MRC de Rouville – Internet Haute Vitesse
- Co-14 → MRC de Rouville – Commission scolaire des Hautes Rivières

Varia

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 04-095-10

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier est en arrêt maladie pour une période de deux semaines;
- CONSIDÉRANT que cette période d'arrêt peut se prolonger;
- CONSIDÉRANT que les responsabilités du directeur général et secrétaire-trésorier doivent être assumées en tout temps;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer la secrétaire-comptable actuelle, madame Martine

Barber, au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à compter de ce jour.

Adopté

.- Dépôt du rapport financier 2009 par madame Annick Bernier et monsieur Mario Gariépy de la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche s.e.n.r.l.

RÉSOLUTION 04-096-10

ADMINISTRATION – ÉTATS FINANCIERS

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception des rapports financiers et du vérificateur 2009 préparés par la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche, s.e.n.r.l.

Adopté

RÉSOLUTION 04-097-10

PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010 en ajoutant « rétroactif au 1^{er} janvier 2010 » avant le point de la résolution 03-090-10;

De dispenser la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

RÉSOLUTION 04-098-10

URBANISME – PROLONGEMENT DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS DU DÉVELOPPEMENT LA VOLIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité contribue depuis longtemps à son développement résidentiel en assumant de façon générale 25 % du coût des infrastructures (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et infrastructure de rue);

CONSIDÉRANT qu'en sus de cette implication, la municipalité prenait à sa charge l'éclairage public sur poteaux de bois et le pavage;

CONSIDÉRANT que le Développement La Volière a eu droit à une implication financière pour ses trois premières phases d'approximativement 25 % en incluant les luminaires décoratifs et par une mise de fonds devancée compte tenu de son déroulement;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire poursuivre le Développement La Volière par le prolongement de la rue des Geais-Bleus pour constituer la quatrième phase;

CONSIDÉRANT qu'il importe pour la municipalité de restreindre son implication financière au développement résidentiel qui a maintenant pris son envol;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET RÉSOLU d'autoriser une contribution financière totale maximale de 25 % à l'égard de Immeubles d'Ange-Gardien, promoteur du prolongement de la rue Geais-Bleus, sous réserve d'un retour sur investissement de cinq ans basé sur la valeur foncière estimée des immeubles, et conditionnelle à la construction de plus de 80 % des unités prévues dans un délai de trois ans, pour les dépenses de préparation des plans et devis, d'appel d'offres publiques, de réalisation et de surveillance des travaux incluant la fourniture de luminaires décoratifs.

Ces montants ne pourront toutefois pas être versés avant que les montants totaux déboursés par la municipalité pour les phases 1, 2 et 3 ne soient disponibles et comptabilisés et que les dossiers soient complets, incluant les plans TQC et les attestations de conformité.

.- Monsieur Yvan Pinsonneault demande le vote.

Ont voté pour : François Brisson, Jacques Lessard et Odette Ménard.

Ont voté contre : Yvan Pinsonneault et Louis Robert

Adopté

AVIS DE MOTION 04-099-10

URBANISME – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE ET COMMERCIALE

Monsieur François Brisson donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller présentera à une séance subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement 525-00 décrétant le programme d'aide à la revitalisation pour la construction et la rénovation résidentielle et commerciale, à l'effet d'exclure les zones 117 et 118.

RÉSOLUTION 04-100-10

URBANISME – PROLONGEMENT DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux à être effectués par Immeubles d'Ange-Gardien inc. dans son projet de la phase 4 du Développement La Volière.

Adopté

RÉSOLUTION 04-101-10

URBANISME – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la nomination de Monsieur Luc Despars à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

RÉSOLUTION 04-102-10

COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

Fournisseurs :	9533 à 9661	548 971.22 \$
Déboursés directs :	9515 à 9532	216 443.55 \$
Salaires :		15 846.91 \$

Adopté

RÉSOLUTION 04-103-10

CONSEIL MUNICIPAL – REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

ATTENDU que le mois d'avril est proclamé « Mois des bénévoles »;

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 500 \$ pour organiser un 5 à 7 en guise de remerciements à tous les bénévoles ayant démontré leur générosité tout au long de l'année 2009.

Adopté

RÉSOLUTION 04-104-10

CONSEIL MUNICIPAL - APPUI À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS POMPIERS EN REGARD DU REVENU DES PARTICULIERS POUR LE PERSONNEL DES SERVICES D'INCENDIE VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne des chefs pompiers souhaite l'appui des municipalités afin que le personnel des services d'incendie volontaire bénéficie d'un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ange-Gardien est favorable à appuyer l'Association canadienne des chefs pompiers dans sa démarche;

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer l'Association canadienne des chefs pompiers afin qu'un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers pour le personnel des services d'incendie volontaire soit inclus dans le prochain budget fédéral.

De transmettre la présente résolution aux députés provincial et fédéral, à l'Union des municipalités, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Municipalité régionale de comté de Rouville et aux municipalités en faisant partie.

Adopté

RÉSOLUTION 04-105-10

CONSEIL MUNICIPAL - APPUI

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le

Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU' en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi no 88, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur les élections scolaires*, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités

affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de réitérer l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

De demander aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

De transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à madame Marie Bouillé, députée de la circonscription d'Iberville, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté

RÉSOLUTION 04-106-10

CONSEIL MUNICIPAL – APPUI

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception du résumé du projet du Centre de femmes du Haut-Richelieu en partenariat avec les Centres d'action bénévole La Seigneurie de Monnoir et de Saint-Césaire, dans le cadre d'une demande de subvention au Pacte rural de la MRC de Rouville;

D'appuyer ce projet et de faire parvenir copie de la présente résolution au Centre local de développement au Cœur de la Montérégie et à la MRC de Rouville.

Adopté

RÉSOLUTION 04-107-10

CONSEIL MUNICIPAL – AFFICHAGE

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la pose de panneaux « Zone Pro-Études » à l'entrée nord de la rue Principale et sur le mur de l'hôtel de ville de la municipalité en guise d'encouragement au programme scolaire concernant la conciliation travail études.

Adopté

RÉSOLUTION 04-108-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - SIGNATURES

CONSIDÉRANT que les effets bancaires doivent être signés par la maire, Madame Odette Ménard et par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer d'autres signataires dans le cas où l'un des deux signataires présentement désignés est dans l'impossibilité de signer les effets bancaires;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Larbi Benkaddour, maire suppléant et madame Martine Barber, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer les effets bancaires de la municipalité en autant que l'effet bancaire soit signé d'une part par madame la maire ou monsieur le maire suppléant et d'autre part par le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

Adopté

RÉSOLUTION 04-109-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – COLLOQUE

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 674.00 \$, plus taxes, à l'endroit de la COMAQ pour l'inscription de Madame Martine Barber, directrice

générale et secrétaire-trésorière adjointe, pour le congrès annuel 2010;

D'autoriser toute autre dépense afférente à l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 04-110-10

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SEMAINE DES SERVICES DE GARDE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la fermeture temporaire de la rue Saint-Jean pour sa portion couverte par le C.P.E. Bambin Club le lundi 31 mai 2010 pour la tenue de sa «Journée Bicyclette»;

D'accorder l'utilisation sans frais du terrain de soccer numéro 2 au C.P.E. Bambin Club le mercredi 2 juin 2010 de 8 h à 17 h conditionnellement à la production d'une preuve d'assurance responsabilité civile de la part du C.P.E.

Adopté

RÉSOLUTION 04-111-10

SERVICE DES INCENDIES – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer deux pompiers suite à la démission de monsieur Mario Paquette et de monsieur Paul-André Roy en février 2010;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Philippe Chartrand, directeur du Service des incendies;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner l'embauche de deux pompiers soit, messieurs Maxime Beaubien et Jonathan Denis au taux horaire en vigueur.

De s'assurer avec le directeur du Service des incendies que ces deux nouveaux pompiers seront sous la supervision d'un officier lors des sorties tant que leur formation ne sera pas terminée.

Adopté

RÉSOLUTION 04-112-10

VOIRIE MUNICIPALE – ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant approximatif de 750.00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un balai motorisé de marque Shindaiwa, chez CBR inc.

Adopté

RÉSOLUTION 04-113-10

VOIRIE MUNICIPALE – CORRECTION D'UNE VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT le nombre de plaintes reçues concernant l'intersection de la rue des Colibris et de la rue des Geais-Bleus;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. François Brisson d'autoriser l'inspectrice municipale, madame Patricia Debel à effectuer les démarches nécessaires pour la correction de l'intersection de la rue des Colibris et de la rue des Geais-Bleus;

D'autoriser pour ces travaux une dépense maximale de 5 000,00 \$, taxes incluses.

Adopté

RÉSOLUTION 04-114-10

RÉSEAU ROUTIER – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE le ministère des Transport a versé une compensation de 20 982,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Ange-Gardien informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

RÉSOLUTION 04-115-10

RÉSEAU ROUTIER – NETTOYAGE DU FOSSÉ DU RANG ROSALIE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'octroyer au plus bas soumissionnaire, Transport et Excavation François Robert inc., le contrat de nettoyage du fossé du rang Rosalie au montant de 6479,03 \$, toutes taxes incluses.

Adopté

RÉSOLUTION 04-116-10

MRC DE ROUVILLE - ENTRETIEN DU COURS D'EAU RIVIÈRE BARBUE

CONSIDÉRANT que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention dans une section du cours d'eau Rivière Barbue, située sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien, lequel cours d'eau est régi par la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Rivière Barbue;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

CONSIDÉRANT qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Ange-Gardien appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Rivière Barbue et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;

D'informer la MRC de l'intention de la municipalité de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Rivière Barbue en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %.

Adopté

AVIS DE MOTION 04-117-10

Monsieur Yvan Pinsonneault donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller présentera à une séance subséquente de ce conseil un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Rivière Barbue.

RÉSOLUTION 04-118-10

MRC DE ROUVILLE - ENTRETIEN DU COURS D'EAU FLEURY

CONSIDÉRANT que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention dans une section du cours d'eau Fleury, située sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien, lequel cours d'eau est régi par la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Fleury;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

CONSIDÉRANT qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Ange-Gardien appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Fleury et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;

D'informer la MRC de l'intention de la municipalité de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Fleury en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %.

Adopté

AVIS DE MOTION 04-119-10

Monsieur Yvan Pinsonneault donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller présentera à une séance subséquente de ce conseil un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Fleury.

RÉSOLUTION 04-120-10

MRC DE ROUVILLE - ENTRETIEN DU COURS D'EAU PAQUETTE OU ABRAHAM PAQUETTE

CONSIDÉRANT que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention dans une section du cours d'eau Paquette ou Abraham Paquette, située sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien, lequel cours d'eau est régi par la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Paquette ou Abraham Paquette;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

CONSIDÉRANT qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Ange-Gardien appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Paquette ou Abraham Paquette et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;

D'informer la MRC de l'intention de la municipalité de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Paquette ou Abraham Paquette en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %.

Adopté

AVIS DE MOTION 04-121-10

Monsieur Yvan Pinsonneault donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller présentera à une séance subséquente de ce conseil un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Paquette ou Abraham Paquette.

RÉSOLUTION 04-122-10

HYGIÈNE DU MILIEU – CONDUITE D'AMENÉE

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement de la conduite d'amenée sont terminés depuis l'automne 2009;

CONSIDÉRANT que le 8 septembre 2009, la firme BPR-Infrastructure inc. recommandait le paiement du décompte progressif numéro 6 au montant de 807 140.16 \$ à Les Entreprises Allaire & Gince inc.;

CONSIDÉRANT que le 15 octobre 2009, un paiement partiel de ladite facture au montant 433 484.98 \$ représentant la portion des travaux réalisés sur le territoire de la municipalité de Ange-Gardien a été effectué dans le détail du décompte progressif numéro 6;

CONSIDÉRANT qu'un solde de 373 655.18 \$ reste dû sur la facture de Les Entreprises Allaire & Gince inc.;

CONSIDÉRANT que ce solde représente une portion des travaux effectués sur le territoire de la Ville de Farnham dans le détail du décompte progressif numéro 6;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a avisé la Ville de Farnham le 17 décembre 2009 à l'effet que l'entente intervenue entre la Ville de Farnham et la Municipalité de Ange-Gardien n'était plus valide compte tenu du fait que les modalités ont changé depuis sa signature;

ATTENDU QUE la Ville de Farnham attend la modification de l'entente pour établir son règlement d'emprunt en fonction de ladite entente;

ATTENDU QUE la Ville de Farnham déboursa les montants dus dont le 373 655.18 \$ lors de l'adoption de son règlement d'emprunt;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la mise en demeure de la firme Guertin, Lazure, Crack, avocats représentant Les Entreprises Allaire & Gince inc. dans le dossier de la conduite d'amenée en vertu de la facture de 807 140.16 \$ pour les travaux effectués dans le cadre du décompte progressif no. 6 ayant pour motif le paiement total de ladite facture plus intérêts de 24% l'an;

D'autoriser le paiement du solde sans intérêts de cette facture au montant de 373 655.18 \$, taxes incluses.

D'attendre que les négociations entre les deux parties soient terminées pour régler le montant des intérêts réclamés par Les Entreprises Allaire & Gince inc.

Adopté

RÉSOLUTION 04-123-10

URBANISME – PLAN DIRECTEUR DU LAC BLEU

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception du plan directeur du bassin versant du Lac Bleu déposé par monsieur Michel Larivée, président de l'organisme Les Gardes-en-Joie du lac Bleu;

D'autoriser une dépense d'au plus 2 000 \$ pour la mise en place de jardins communautaires;
De mandater madame Patricia Debel, inspectrice municipale, à identifier des firmes d'ingénieurs aptes à proposer des solutions pour améliorer la qualité de l'environnement du lac Bleu à

l'organisme Les Gardes-en-Joie du lac Bleu.

Adopté

.- Monsieur Yvan Pinsonneault ayant un intérêt dans les deux prochains points se retire de la table des délibérations.

RÉSOLUTION 04-124-10

URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2010-01 demandée par Vidéotron ltée pour l'implantation d'une tour de télécommunications à 5 mètres des limites du lot 3 519 214 du cadastre du Québec appartenant à Agromex;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-03-04 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'émission de permis de télécommunication par Industrie Canada;

CONSIDÉRANT la présence d'une tour de télécommunication déjà existante appartenant à Bell Mobilité et située sur le terrain de la municipalité dans l'emprise de la sortie au nord de l'autoroute 10;

CONSIDÉRANT que la tour de télécommunication de Vidéotron ltée serait située du côté sud de l'autoroute 10, en ligne droite avec la tour de Bell Mobilité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ange-Gardien ne désire pas avoir deux tours à l'entrée de sa municipalité;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'aviser Vidéotron ltée que la municipalité de Ange-Gardien n'est pas favorable envers son projet d'implantation d'une tour de télécommunications sur le lot 3 519 214 du cadastre du Québec appartenant à Agromex inc. tant et aussi longtemps que toutes les solutions permettant d'utiliser une seule tour n'aient été explorées.

Adopté

RÉSOLUTION 04-125-10

URBANISME – DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT que Vidéotron ltée désire implanter une tour de télécommunications sur le lot 3 519 214 situé en zone agricole, sur la propriété de Agromex inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ange-Gardien n'est pas favorable à l'implantation d'une tour tant qu'elle n'a pas eu la preuve de Vidéotron ltée qu'il n'y a pas d'autre solution possible;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de ne pas recommander l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 3 519 214 pour l'implantation d'une tour de télécommunications tant qu'elle n'a pas eu la preuve de Vidéotron ltée que toutes les solutions possibles permettant d'utiliser une seule tour n'aient été explorées.

Adopté

.- Retour de Monsieur Yvan Pinsonneault.

RÉSOLUTION 04-126-10

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT – BOURSES AUX ÉCOLES SECONDAIRES

CONSIDÉRANT que des élèves de Ange-Gardien fréquentent les écoles secondaires Paul-Germain-Ostiguy et Jean-Jacques-Bertrand;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'offrir à chacune des écoles ci-haut mentionnées une bourse de 150,00 \$ à remettre à un élève de 5^e secondaire habitant à Ange-Gardien.

Adopté

RÉSOLUTION 04-127-10

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT – COMITÉ DE LA FÊTE DES RÉCOLTES

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la nomination des membres du Comité de la Fête des Récoltes présentés par la coordonnatrice en loisirs : mesdames Lise Larose, Marie-Paule Messier, Julie Robitaille et monsieur Rhéal Grenier;

D'autoriser une dépense approximative de 5 000 \$ pour l'organisation de cette fête prévue pour le 22 août 2010 et mettant en vedette les producteurs agricoles de Ange-Gardien.

Adopté

RÉSOLUTION 04-128-10

LOISIRS – CAMP DE JOUR

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. Louis Robert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la programmation et les dépenses afférentes pour l'organisation du Camp de jour 2010 présentées par madame Jennie Rainville, coordonnatrice aux loisirs.

Adopté

RÉSOLUTION 04-129-10

LOISIRS – COORDONNATRICE AU CAMP DE JOUR

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
APPUYÉ PAR M. François Brisson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'embaucher Madame Mariève Fournier au poste de coordonnatrice du camp de jour au taux horaire de 12.00 \$ à raison de 36 heures par semaine pour un total approximatif de 348 heures.

Adopté

RÉSOLUTION 04-130-10

LOISIRS – ANIMATEURS AU CAMP DE JOUR

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert
APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Jennie Rainville, coordonnatrice aux loisirs, d'embaucher trois animateurs au camp de jour au taux horaire de 9.50 \$ à raison d'environ 35 heures par semaine pour un total approximatif de 300 heures chacun.

Adopté

RÉSOLUTION 04-131-10

LOISIRS – SOCCER

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense d'un montant de 1.19 \$, plus taxes, par joueur inscrit au soccer mineur à l'endroit de Desjardins Sécurité financière en guise de paiement pour la couverture d'assurances;

D'autoriser à cet égard la coordonnatrice en loisirs, Madame Jennie Rainville, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir avec Desjardins Sécurité financière;

D'autoriser une dépense approximative de 225 \$, plus taxes, pour l'achat d'un compresseur pour les ballons.

Adopté

RÉSOLUTION 04-132-10

LOISIRS – TERRAIN DE BALLE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser dans un premier temps, une dépense approximative de 400 \$ pour l'achat de buts et d'un marbre pour le terrain de balle;

D'autoriser dans un deuxième temps, une dépense de 16 542.00 \$, avant taxes, pour l'achat d'un filet destiné à retenir les balles sur le terrain;

D'autoriser dans un troisième temps, une dépense de 1 354.50 \$ pour l'installation des poteaux et des câbles d'ancrage nécessaires lors de l'installation du filet.

Adopté

RÉSOLUTION 04-133-10

LOISIRS – PROTOCOLE D'ENTENTE HOCKEY MINEUR

CONSIDÉRANT les surplus payés lors de la saison 2009-2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les modalités d'inscription et de facturation du hockey mineur;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver l'ébauche du protocole d'entente entre la municipalité de Ange-Gardien et le Hockey mineur de Saint-Césaire;

D'autoriser à cet égard la coordonnatrice en loisirs, Madame Jennie Rainville, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir avec le Hockey mineur de Saint-Césaire.

Adopté

RÉSOLUTION 04-134-10

LOISIRS – DÉFI S'PORC-SAIN ET FÊTE DES VOISINS

ATTENDU QUE le Réseau québécois de Villes et Villages en santé invite les municipalités à s'inscrire à La Fête des Voisins le 5 juin 2010;

ATTENDU QU' à cette date a lieu le Défi S'Porc-sain dans les rues de la municipalité;

ATTENDU QU' il est possible de combiner ces deux activités;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 1 000 \$ pour la tenue de l'évènement Défi S'porc-sain et la Fête des Voisins à être tenues le 5 juin 2010;

De demander à madame Jennie Rainville, coordonnatrice aux loisirs, d'inscrire la municipalité de Ange-Gardien afin de recevoir tous les outils promotionnels à cette fête.

Adopté

RÉSOLUTION 04-135-10

LOISIRS – FÊTE NATIONALE

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 10 000 \$ pour l'organisation de la Fête Nationale sous la responsabilité de la coordonnatrice en loisirs;

D'autoriser la création d'une petite caisse de 1 000 \$ sous la responsabilité de Madame Jennie Rainville pour la tenue de l'activité;

De solliciter la Caisse populaire de Ange-Gardien pour une contribution de 2 000 \$;

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant 80 \$ à l'ordre du ministre des Finances pour accompagner la demande de permis de réunion pour vente de boissons alcoolisées lors de la Fête Nationale du 24 juin 2010 à l'égard de laquelle Madame Jennie Rainville est autorisée à agir pour et au nom de la municipalité à l'endroit de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Adopté

RÉSOLUTION 04-136-10

LOISIRS – MANDAT D'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE LA MONTÉRÉGIADÉ

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de confier l'entretien de la piste cyclable La Montérégiade au comité Pro-piste et d'autoriser à son égard la dépense et le paiement d'un montant de 14 557.52 \$ pour l'année 2010, payable en versements égaux au premier mai et au premier juillet.

Adopté

.- Madame la maire remercie toutes les personnes présentes avant que ne soit levée la séance.

RÉSOLUTION 04-137-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance à 22 h 50.

Adopté

Odette Ménard, maire

Martine Barber, sec.-trésorière adjointe